

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1443

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 29

Supprimer l'alinéa 67.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances propose de supprimer la part de la taxe sur les transactions financières (TTF) affectée à l'Agence française de développement. Cette suppression entraîne une réduction de TTF affectée à la solidarité à environ 30 %. Cette opération revient à fragiliser l'aide au développement, en la rendant davantage tributaire des ressources allouées par le budget général de l'État. Or, il y a lieu de s'appuyer sur les financements innovants, en mesure d'apporter une contribution importante au financement de l'aide publique au développement. Rappelons que l'engagement présidentiel à horizon 2022 incite à une action déterminée et résolue en la matière. Il apparaît donc nécessaire de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour agir dans ce sens.

En conséquence, il y a lieu de supprimer la présente disposition. Tel est le sens du présent amendement.